Département de la Moselle

COMMUNE DE MALLING PETITE-HETTANGE



ARRETE N° 25 / 2024

ARRETE DE CIRCULATION

Travaux sur voirie:

- 11 Domaine des Primevères
- 31, Route de Métrich
- 21, rue de la Gare

Le Maire de la Commune de MALLING - PETITE HETTANGE,

- VU la loi N° 82-213 du 02 Mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités territoriales ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 et L 2213-2 ;
- VU le code de la route;
- VU la demande formulée par mail le 17 septembre 2024 par ENEDIS 23, Boucle du Ferronnier, 57100 THIONVILLE en la personne de Monsieur HUS Florent;
- CONSIDERANT la nécessité d'assurer la sécurité du chantier et des usagers de la route et aussi de faciliter le bon déroulement des travaux ;

ARRETE

ART. 1^{er} : L'entreprise ENEDIS implantée 23, Boucle du Ferronnier, 57100 THIONVILLE, dans le cadre d'une campagne d'élagage sur les réseaux 20.000 volt dans notre commune, a besoin de couper le courant et de poser des groupes électrogènes afin que les habitations de Malling / Petite Hettange puissent continuer à être alimentées en électricité;

ART. 2: Les travaux se dérouleront le 18 novembre 2024 jusqu'à la fin des travaux ;

ART. 3: En fonction de l'importance du chantier, les prescriptions sont les suivantes :

- Les 2 sens de circulation sont maintenus :
- Empiètement sur chaussée ;
- Stationnement interdit pour tous véhicules dans l'emprise du chantier.

ART. 4: La mise en place de la signalisation réglementaire ainsi que l'affichage sur le chantier du présent arrêté seront assurés par l'entreprise ENEDIS chargée des travaux ;

<u>ART. 5</u>: Le présent arrêté sera affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Malling/Petite-Hettange;

ART. 6: Le Maire de la Commune, l'entreprise ENEDIS, ainsi que la Gendarmerie habilitée sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté;

ART. 7: Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de RETTEL;
- L'entreprise ENEDIS:
- Service technique de la commune ;
- Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Moselle

Fait à Malling, le 7 novembre 2024

Le Maire, Marie-Rose LUZERNE